



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres composant le Conseil Municipal	49
Membres en exercice	49
Membres présents	42
Membres excusés et représentés	6
Membres absent non représenté.....	1



La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Pierre-Michel DELECROIX,

Questions orales

Groupe Saint Maur Avenir

1/- Des travaux de désamiantage ont-ils été effectués à l'occasion de la réfection de l'avenue Brossolette ?

Groupe Saint Maur Écologie Citoyenne

1/- Quels sont les plannings et l'aménagement prévu de la RD 86 ?

2/ - Quel bilan pour la vidéo surveillance, ces installations ont elles permis de diminuer les actes de malveillances ? Pouvez-vous nous donner un bilan chiffré ?

1. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

Désigne Carole DRAI, Secrétaire de séance.

Unanimité

Etaient présents:

M. Pierre-Michel DELECROIX Maire
Mme Carole DRAI, M. Germain ROESCH, Mme Laurence COULON, M. Julien KOCHER, Mme Yasmine CAMARA, M. Cédric LAUNAY, Mme Hélène LERAITRE, M. Philippe CIPRIANO, M. Gilles CHERIER, Mme Agnès CARPENTIER, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Pascale MOORTGAT, Maire-Adjointes
M. Sylvain BERRIOS, M. Jean-Marc BRETON, M. Pierre GUILLARD, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme

Etaient absents excusés et représentés:

Mme Dominique SOULIS qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI, Mme Marion COHEN SKALLI qui a donné pouvoir à M. Julien KOCHER, Mme Florentine RAFFARD qui a donné pouvoir à M. Philippe CIPRIANO, Mme Charlotte MARTIN qui a donné pouvoir à Mme Jacqueline VISCARDI, Mme Lydia DE LISE qui a donné pouvoir à M. Fabrice CAPRANI, Mme Hélène FEO qui a donné pouvoir à Mme Céline VERCELLONI.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président .

Etait absent non représenté :

M. Laurent DUBOIS.

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 septembre 2025**

Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2025.

Unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

3. **Convention de financement avec la Fondation du patrimoine pour la restauration de l'obélisque au cimetière Rabelais 1**

Approuve la convention de financement pour la restauration de l'obélisque située au cimetière Rabelais 1.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint(e) délégué(e), à signer la convention de financement ainsi que tout document afférent à cette décision.

Unanimité

4. **Inscrire la ville de Saint-Maur-des-Fossés en partenaire de la Défense nationale : convention de soutien aux politiques de réserve opérationnelle avec le ministère de l'Intérieur et le ministère des Armées**

Approuve la convention de soutien à la politique de la réserve militaire entre le ministère des Armées, le ministère de l'Intérieur et la ville de Saint-Maur-des-Fossés,

Autorise le Maire à signer la convention avec le ministère de l'Intérieur et le ministère des Armées.

Unanimité

FINANCES COMMUNALES

5. Admissions en non-valeurs de sommes irrécouvrables 2025

Admet en non valeur le montant de **58 362,06 €** pour l'exercice 2025.

ANNEE	MONTANT EN €
2009	7 223,59
2010	9 103,52
2011	3 836,83
2012	4 991,10
2013	1 325,27
2014	2 116,38
2015	2 330,59
2016	2 563,66
2017	3 566,11
2018	8 271,33
2019	4 672,16
2020	1 757,29
2021	3 564,43
2022	2 634,73
2023	405,07
TOTAL	58 362,06

Unanimité

6. Créances éteintes 2025

Admet les créances éteintes pour un montant de **522 729,99 €**.

Unanimité

7. Prescription des créances

Admet les prescriptions d'un montant de **301 284,01 €**.

Unanimité

8. **Décision modificative n°1 au budget de l'exercice 2025**

Approuve la décision modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget principal votée par chapitre en équilibre section par section, conformément au document budgétaire annexé à la présente délibération.

Sections	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 708 815,00	1 708 815,00
Section d'investissement	111 530,00	111 530,00
Total de la décision modificative	1 820 345,00	1 820 345,00

Majorité

40 Pour

8 Contre (Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, Mme Hélène FEO, M. Matthieu FERNANDEZ)

9. **Fixation d'une durée d'amortissement spécifique pour la participation de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés au financement de la BSPP**

Fixe la durée d'amortissement d'un an pour les subventions d'équipements versées à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Décide de procéder à la neutralisation de l'amortissement de ces subventions d'équipement.

Unanimité

10. **Autorisation d'ouverture d'un compte à terme**

Autorise Monsieur le Maire à ouvrir un compte à terme au nom de la commune auprès du Trésor Public.

Fixe le montant du placement à 10 millions étant donné que l'origine des fonds provient de la cession des actions de la SIEM.

Précise le nombre de comptes à ouvrir :

- ✓ 8 comptes à terme de 1 000 000 € chacun avec une durée maximale de placement de 12 mois,
- ✓ 2 comptes à terme de 1 000 000 € chacun avec une durée maximale de 6 mois, avec une date d'effet en novembre 2025.

Unanimité

11. **Autorisation donnée au Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention de subventions pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'école élémentaire Parc Est**

Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des partenaires institutionnels pour l'obtention de subventions pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'école élémentaire Parc Est située 16 avenue de l'Est à Saint-Maur-des-Fossés.

Unanimité

12. **Maison des associations et annexes : approbation du règlement intérieur et modification des tarifs de mise à disposition de salles**

Approuve le règlement intérieur d'utilisation des salles de la Maison des Associations et annexes (annexe 1),

Approuve la grille tarifaire de mise à disposition des salles de la Maison des Associations et annexes (annexe 2),

Dit que la présente délibération est applicable à compter du 13 novembre 2025,

Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut un élu délégué, à apporter, par décision, des modifications mineures aux annexes de la présente délibération,

Abroge la délibération n°18 du Conseil Municipal du 28 juin 2018,

Majorité

41 Pour

7 Abstentions (Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, Mme Hélène FEO)

ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

13. **Inscription d'un itinéraire de Grande Randonnée de Pays, le GRP de la boucle des Espaces Naturels Sensibles (ENS) au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) du Val-de-Marne**

Emet un avis favorable à l'inscription d'un nouvel itinéraire, traversant Saint-Maur, intitulé « GR® de Pays de la boucle des Espaces Naturels Sensibles » au PDIPR suivant le plan annexé.

Adopte les tracés dont le détail figure dans les documents annexes (plans des itinéraires, tableau de référencement des voies et chemins empruntés ...).

La présente délibération sera adressée à Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne.

Unanimité

FAMILLE - JEUNESSE ET SPORTS

14. **Attribution de subventions Coup de pouce et Bourse au permis**

Approuve l'attribution, dans le cadre des dispositifs « Bourse au permis » et « Coup de pouce », de subventions, pour un montant total de 7140 euros, pour les projets dont la liste figure ci-après :

Bourse au permis

1- Nom prénom	
<i>Date de naissance</i>	
<i>Projet</i>	Actuellement en terminale, Lucas souhaite obtenir son permis de conduire afin de gagner en autonomie et d'accompagner sa famille dans ses démarches.
Association APPROCHE	Désireux de se rendre utile, il s'est engagé auprès de l'association, où il apportera un soutien à l'organisation et à l'accueil des bénéficiaires.
<i>Proposition de la commission</i>	Soutien de 460 euros
2- Nom prénom	
<i>Date de naissance</i>	
<i>Projet</i>	Titulaire d'un bachelor en événementiel, Brice souhaite obtenir son permis de conduire pour être plus indépendant et faciliter ses déplacements. Actuellement en recherche d'emploi, ce permis favoriserait sa mobilité professionnelle.
Amitiés d'automne	Proche des personnes âgées, il a choisi de s'investir auprès de l'association <i>Amitiés d'Automne</i> . Sa mission consistera à soutenir le président dans l'organisation des activités et la gestion administrative.
<i>Proposition de la commission</i>	Soutien de 460 euros
3- Nom prénom	
<i>Date de naissance</i>	
<i>Projet</i>	Actuellement en terminale, Clément souhaite obtenir son permis pour faciliter ses déplacements dans le cadre de sa future formation en alternance.
Association saint-Maurienne des Amis des Animaux	Passionné par les animaux, il s'est engagé auprès de l'ASMAA, où il participera principalement à l'alimentation et à l'hygiène des animaux.
<i>Proposition de la commission</i>	Soutien de 460 euros
4- Nom prénom	
<i>Date de naissance</i>	
<i>Projet</i>	Actuellement en année de césure, Maëlys souhaite obtenir son permis afin de faciliter ses déplacements dans le cadre de sa future licence professionnelle en chimie en alternance.
Association Don du sang (20 heures) Secours populaire (40 heures)	Très investie dans le domaine solidaire, elle s'engage auprès de l'association Don du Sang pour

	participer aux campagnes de don et assurer la promotion auprès des citoyens. Elle contribue également au Secours Populaire en accueillant les bénéficiaires, en participant à la distribution des produits et à la gestion des stocks.
<i>Proposition de la commission</i>	Soutien de 460 euros

5- Nom prénom	[REDACTED]
<i>Date de naissance</i>	[REDACTED]
<i>Projet</i>	Actuellement en Master 2 Management du sport en alternance, Aya souhaite obtenir son permis pour faciliter ses déplacements entre l'université de Créteil et son entreprise à Chambéry. Elle gagnera ainsi en autonomie et en indépendance.
Association Petit Frère des Pauvres	Elle s'investit particulièrement dans l'aide aux personnes âgées. Elle participera aux visites à domicile, aux séjours et aux sorties.
<i>Proposition de la commission</i>	Soutien de 460 euros
6- Nom prénom	[REDACTED]
<i>Date de naissance</i>	[REDACTED]
<i>Projet</i>	Étudiante en 1 ^{re} année de licence, Solène souhaite obtenir son permis pour gagner en autonomie et en indépendance.
Les Ateliers du 104 bis	Titulaire du BAFA, elle travaille déjà dans le domaine de l'animation. C'est pourquoi elle a choisi de s'investir auprès de l'association Les Ateliers du 104 bis, qui permet aux enfants d'exprimer leur créativité. Son rôle sera de répondre aux besoins des enfants et d'assister la responsable dans ses missions.
<i>Proposition de la commission</i>	Soutien de 460 euros
7- Nom prénom	[REDACTED]
<i>Date de naissance</i>	[REDACTED]
<i>Projet</i>	Actuellement lycéen, Mohamed souhaite obtenir son permis de conduire afin d'aider sa famille dans ses déplacements et d'acquérir davantage de responsabilité et de maturité.
Village des enfants Extraordinaires	Son rôle au sein de l'association sera d'accompagner les enfants atteints de troubles mentaux et/ou physiques dans les différentes activités proposées.
<i>Proposition de la commission</i>	Soutien de 460 euros
8- Nom prénom	[REDACTED]
<i>Date de naissance</i>	[REDACTED]
<i>Projet</i>	Actuellement en 1 ^{re} année de BTS NDRC

	(Négociation et Digitalisation de la Relation Client), Charles souhaite obtenir son permis afin de faciliter ses déplacements, notamment pour ses stages et sa future recherche d'emploi en tant que commercial. Cela lui permettrait aussi de gagner en autonomie, responsabilité et maturité.
VGA natation	Au sein de la VGA Natation, plusieurs missions lui seront confiées : - Encadrement des groupes de nageurs, - Mise en place de stages pour les jeunes adhérents, - Participation à la gestion administrative. Ce sera également pour lui l'occasion de témoigner de son parcours de sportif de haut niveau.
<i>Proposition de la commission</i>	Soutien de 460 euros
9- Nom prénom	
<i>Date de naissance</i>	
<i>Projet</i>	Actuellement en terminale spécialité SVT et physique-chimie, elle souhaite préparer le concours de médecine à l'UPEC. L'obtention du permis de conduire lui sera très utile pour rentrer le soir après ses cours et pour se rendre à ses gardes à l'hôpital.
Accueil famille cancer	Son choix s'est porté sur l'association Accueil Famille Cancer, en lien avec son futur cursus, mais aussi parce que son père a bénéficié de l'accompagnement de cette structure lors de sa maladie. Ses missions consisteront principalement à effectuer des tâches administratives et à participer à l'animation des ateliers.
<i>Proposition de la commission</i>	Soutien de 460 euros

Coup de pouce

1- Nom prénom	
<i>Date de naissance</i>	
<i>Coup de pouce</i>	Actuellement étudiant à CentraleSupélec, Hugo suit un cursus en double diplôme. Il est également inscrit à l'ESSEC pour un master en management. Pour valider son cursus, il doit participer à un échange académique semestriel à Singapour, du 12 janvier au 26 juin. Cet échange lui permettrait d'acquérir une meilleure connaissance de l'économie asiatique et de développer des compétences transversales pour travailler à l'étranger.
<i>Proposition de la commission</i>	Soutien de 1000 euros
2- Nom prénom	

<i>Date de naissance</i>	
<i>Coup de pouce</i>	Actuellement étudiante en Master 2 Affaires publiques – Ingénierie de la concertation à l'université Panthéon-Sorbonne, Lisa porte également un projet entrepreneurial. Depuis 2024, elle est accompagnée par l'incubateur d'État Pépite HESAM Entreprendre (CNAM). Elle consacre son énergie à la création d'un outil numérique innovant : Awhere, une application ludique d'orientation professionnelle destinée aux 15-27 ans. La subvention lui permettrait de terminer le développement de son application.
Création d'une application d'orientation AMWHERE	
<i>Proposition de la commission</i>	Soutien de 1000 euros
3- Nom prénom	
<i>Date de naissance</i>	
<i>Coup de pouce</i>	Actuellement étudiante en 4 ^e année d'école d'ingénieur agronome à l'Institut Supérieur d'Agriculture, Louise a été sélectionnée pour participer au programme Erasmus+. Dans le cadre de cette mobilité, elle poursuivra ses cours d'agronomie à l'université de Cordoue. Ce séjour lui permettra également de perfectionner son niveau d'anglais et de découvrir de nouvelles approches scientifiques.
Séjour Erasmus + de 5 mois à Cordoue en Espagne	
<i>Proposition de la commission</i>	Soutien de 1000 euros

Unanimité

15. **Attribution d'une subvention à la section cyclotourisme de l'association sportive omnisports, le SMUS afin d'acheter de nouvelles tenues.**

Attribue, au titre de l'année 2025, une subvention de 1 035 € à la section cyclotourisme de l'association sportive omnisport, Saint Maur Union Sport afin d'acheter de nouvelles tenues sportives.

Unanimité

16. **Attribution d'une subvention à l'association sportive, la Stella Saint-Maur Handball, pour l'organisation d'un tournoi de minihandball**

Attribue, au titre de l'année 2025, une subvention de 500 € à l'association sportive la Stella Saint-Maur Handball pour l'organisation d'un tournoi de mini handball.

Unanimité

17. **Attribution de subventions aux associations sportives dans le cadre de la promotion du sport (coupons sport)**

Attribue, au titre de l'année 2025, des subventions aux associations sportives pour un montant de 4 020 €, pour le financement des coupons sport, réparti comme suit.

Discipline	Coupons	Montant
Djason	1	60 €
Taekwondo	1	60 €
VGA	65	3 900 €
Boxe anglaise	9	540 €
Football	21	1 260 €
Gymnastique	4	240 €
Sport handicap	5	300 €
Epis	6	360 €
Basket	7	420 €
Natation	2	120 €
Badminton	3	180 €
Volley	1	60 €
Danse	2	120 €
Sports d'eau	4	240 €
Plongeon	1	60 €
Ecuries de Condé	1	60 €
Equitation	1	60 €
Total général	67	4 020 €

Unanimité

18. **Rénovation des écoles maternelle et élémentaire Parc Est : règles d'utilisation du plateau multisport attenant "Léone BERTIMON"**

Approuve la dénomination du terrain multisport « Léone BERTIMON ».

Approuve le règlement intérieur pour le terrain multisport « Léone BERTIMON ».

Unanimité

ENSEIGNEMENT

19. **Participation financière de la Ville aux centres et camps de vacances organisés par les œuvres privées Saint-Mauriennes pour l'année 2026**

Décide de reconduire les taux journaliers actuels pour l'année 2026 :

- 3,45 € par jour et par jeune en centres de vacances
- 2,55 € par jour et par jeune en camps de vacances

Unanimité

AFFAIRES CULTURELLES

20. Opération "Cinéma de Saint-Maur en famille"

Autorise la Ville de Saint-Maur à préacheter 7 600 places auprès de l'EPIC « Théâtre et cinémas de Saint-Maur », au tarif unitaire de 4 €, pour un montant de 30 400 €.

Autorise la Ville de Saint-Maur à offrir des places de cinémas à tous les enfants scolarisés à Saint-Maur, de la maternelle au CM2.

Dit que le budget correspondant est disponible sur l'exercice 2025.

Unanimité

21. Dotation complémentaire à verser au budget de l'Etablissement Public Industriel et Commercial "Théâtre et cinémas de Saint-Maur" au titre de l'exercice 2025

Approuve le nouveau calcul du « coût fauteuil » rapporté au prix constaté en raison des charges imposées par les principes arrêtés pour la mise en œuvre de la politique culturelle multiplié par le nombre de spectateurs soit :

- Pour la programmation « tout public » du théâtre le coût fauteuil 2025 est finalement d'un montant de 65,54 euros et le besoin de financement de 45,49 euros par fauteuil soit un montant de 909 720 euros (environ 20 000 entrées)
- Pour la programmation « tout public » du cinéma le coût fauteuil 2025 est finalement d'un montant de 20,22 euros et le besoin de financement de 12,56 euros par fauteuil soit un montant de 464 733 euros (environ 37 000 entrées)
- Pour la programmation « jeune public, dispositifs scolaires et les programmes d'éducation artistique et culturel » le coût fauteuil 2025 est finalement d'un montant de 34,59 euros pour le théâtre et le besoin de financement de 22,16 euros par jeune soit un montant de 332 470 euros (environ 15 000 jeunes accueillis) et d'un montant de 16,60 euros pour le cinéma et le besoin de financement de 12,87 euros par jeune soit un montant de 193 075 euros (environ 15 000 jeunes accueillis).

Décide de l'attribution d'une dotation complémentaire pour contraintes particulières de fonctionnement d'un montant de 300 000 euros sur le budget de l'EPIC « Théâtre et cinémas de Saint-Maur » au titre de l'exercice 2025.

Décide que le versement sera effectué de manière mensuelle et qu'un compte rendu annuel sera transmis à la Ville en fin d'année civile.

Unanimité

Ne prennent pas part au vote : Mme Hélène LERAITRE, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Sylvain BERRIOS, M. Pierre GUILLARD, M. Gilles CHERIER et M. Aurélien PREVOT.

AFFAIRES SOCIALES

22. Bilan de l'activité du service d'accueil médical initial (SAMI) pour l'année 2024 et participation de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés aux frais de fonctionnement

Prend acte du bilan d'activité du SAMI de Saint-Maur-des-Fossés pour l'année 2024 ;

Prend acte des participations suivantes, soit 76 % pour Saint-Maur-des-Fossés et 24 % pour Joinville-le-Pont conformément aux statistiques de l'activité des

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

23. **Exonération des droits de voirie et de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) pour les commerces de proximité situés sur une partie du quartier de la Varenne**

Approuve l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 aux commerçants situés sur la rue Saint-Hilaire du n°1 au 28 rue Saint-Hilaire.

Approuve l'exonération de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 aux commerçants situés sur la rue Saint-Hilaire du n°1 au 28 rue Saint-Hilaire.

Autorise le Maire ou son représentant à signer le ou les arrêtés correspondants, le cas échéant.

Unanimité

COMMUNICATIONS

24. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 23 juillet 2024 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Donne acte de la communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 23 juillet 2024 (art. L2122-17, L2122-19, L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dont acte

25. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 23 juillet 2024 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Donne acte de la communication des décisions prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal en date du 23 juillet 2024 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dont acte

La séance est levée à 21h24.